



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIEED OY

Année 1

Juin 2017



Image issue de la campagne de communication sur la prévention des déchets diffusée par le Conseil Régional IDF

PREP 70
2017

SOMMAIRE

1. GOUVERNANCE DU PLPDMA	3
2. SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX	4
3. OBJECTIFS DU PLPDMA	6
4. PLAN D' ACTIONS	10
5. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	25
6. INDICATEURS DE SUIVI ET D' EVALUATION DES ACTIONS	27
7. MODALITES DE MISE A DISPOSITION ET DE SUIVI DU PLPDMA	28
8. CALENDRIER GLOBAL	29

1. GOUVERNANCE DU PLPDMA

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« Art. R. 541-41-22.-Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission. »

Recommandations dans le guide ADEME pour l'élaboration du PLPDMA

- ♦ Un bilan du PLPDMA est présenté annuellement à la CCES
- ♦ La collectivité désigne également une équipe projet et un élu référent

La CCES

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA est similaire au comité syndical du SIEED.

Président de la CCES : M. Jean-Paul BAUDOT, Président du SIEED

Service chargé de son secrétariat

- ♦ Mme Noëlle RIVIERE, Responsable Administrative et financière au SIEED
- ♦ M. Arnaud BRETON, Agent Technique au SIEED

La CCES se réunira un minimum une fois par an pour présentation du bilan annuel du PLPDMA.

L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet est composée de :

Elu référent : M. Jean-Paul BAUDOT, élu référent du PLPDMA

Animateurs du programme :

- ♦ Mme Noëlle RIVIERE Responsable Administrative et financière au SIEED
- ♦ M. Arnaud BRETON, Agent Technique au SIEED



2. SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« 1° Un état des lieux qui :

- a) Recense l'ensemble des acteurs concernés
- b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine
- c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés
- d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ... »

L'état des lieux exhaustif est présenté en annexe.

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

Nom du porteur du PLPDMA : SIEED OY

Siège : Garancières (78)

5 EPCI adhérents au 1^{er} janvier 2017

- ♦ CC du Pays Houdanais (36 communes)
- ♦ CC Cœur d'Yvelines (23 communes)
- ♦ CC Gally Mauldre (7 communes)
- ♦ CC Haute Vallée de Chevreuse (3 communes)
- ♦ CA Rambouillet Territoires (2 communes)

⇒ Au total : 71 communes

	Nombre de communes	Population	
		En habitants	En %
Entre 0 et 1000 hab.	48	22 391	33
Entre 1000 et 2000 hab.	15	21 037	31
Entre 2000 et 4000 hab.	7	18 392	27
Plus de 4000 hab.	1	5 920	9
TOTAL	71	67 740	100%

Population : 67 740 habitants (au 1^{er} janvier 2017 - source INSEE 2014 pop double compte).

Nombre de ménages : 25 197 (recensement INSEE 2013)

Territoire rural dispersé avec plus de 85% de ménages individuels

Le nombre de famille avec enfants est élevé : environ 40% des ménages sont des couples avec enfants.

Les cadres sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale.

LES SERVICES EN PLACE

Flux	Contenant	Fréquence
OMr (Ordures Ménagères Résiduelles)	Bacs verts * Bornes enterrées	C1 en règle générale C2 pour Houdan, Maule, Montfort l'Amaury et Thoiry
Multimatériaux (emb)	Bacs jaunes * bornes enterrées	C1
Verre	Bornes Apport Volontaire	En AV
Encombrants PAP (porte à porte)	au sol	2 passages/an
Déchets verts PAP	Sacs papiers ou bac pour 5 communes (40/foyer distribués en mairies gratuitement)	1 passage/semaine entre avril et décembre
4 déchèteries (Garancières, Houdan, Méré, Boutigny-Prouais) * Convention d'accès à des déchèteries extérieures		* Flux "classiques" + benne Mobilier à Méré et Houdan. * Accès par carte d'abonnement. Particuliers limités à 24 passages. * Accès professionnels payant.

LES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2010-2016
en kg/habitant								
Ordures ménagères OMr	263	264	250	244	231	232	229	-13%
Emballages et papiers Multimatériaux	38	39	39	40	52	51	50	31%
Déchets verts hors déchèterie	124	133	146	141	151	129	141	14%
Encombrants hors déchèteries	23	20	20	19	18	19	24	1%
Verre	32	32	31	30	31	32	33	2%
Sous Total OMA (Ordures Ménagères et Assimilés)	480	488	485	475	483	463	476	-1%
Déchèteries	146	172	178	199	265	306	325	123%
Total DMA	626	660	663	674	749	769	801	28%

Les déchets ménagers et assimilés sont élevés et ont augmenté de **28% entre 2010 et 2016**.

Cette augmentation est principalement due aux apports en déchèteries. Le SIEED a construit la déchèterie de Méré en 2013 et a racheté la déchèterie à Boutigny en 2014. A noter également l'augmentation des encombrants en 2016, due à des collectes exceptionnelles causées par les inondations sur certaines communes (vallée de la Mauldre et Vallée de la Vesgre).

Les gisements prioritaires définis sont :

- ♦ Les déchets verts des ménages (ou déchets de jardins)
- ♦ Les biodéchets des ménages (représentent environ 30% des OMr)
- ♦ L'ensemble des apports en déchèterie (provenant des ménages et des professionnels)

ÉTAT DES LIEUX DE LA PREVENTION

Peu d'actions de prévention ont été mises en œuvre avant l'élaboration du PLPDMA.

Néanmoins, les bonnes performances de collecte sélectives témoignent de la sensibilité des habitants du SIEED à l'éco-responsabilité.



3. OBJECTIFS DU PLPDMA

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« Art. R. 541-41-23 -Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte notamment : ... 2° Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ... »

L'objectif national de réduction des déchets ménagers et assimilés, stipulé dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, fixe l'objectif de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2020, par rapport à l'année de référence 2010.

Etant donné le contexte du SIEED (augmentation de 28% des DMA entre 2010 et 2016, évolution des services depuis 2010 ...) cet objectif ne paraît pas réalisable. Il a donc été adapté afin de fixer un objectif de réduire de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2016 et 2020.

Cet objectif reste très ambitieux.

Objectif national : - 10% de DMA entre 2010 et 2020

Objectif adapté au SIEED : - 10% de DMA (soit 84 kg/hab.) entre 2016 et 2020

Cet objectif est décliné en sous-objectifs :

Entre 2016 et 2020

- ♦ **Sous-objectif 1** - Réduire à minima 23 kg/hab. les OMR et la collecte sélective - hors déchèterie
- ♦ **Sous-objectif 2** - Réduire à minima les apports en déchèteries d'environ 12% soit 40 kg/hab.
- ♦ **Sous-objectif 3** - Réduire de 21 kg/hab. des apports aux collectes séparées (déchets verts, encombrants)

Au total : Réduction de 84 kg/hab. entre 2016 et 2020

La déclinaison des sous-objectifs définis par flux est présentée dans le tableau ci-dessous :

en kg/habitant	Année 0											Evolution 2016/2020
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Ordures ménagères Omr	263	264	250	244	231	232	229	223	217	211	206	-10%
EMB Multimatériaux	38	39	39	40	52	51	50	50	50	50	50	0%
Déchets verts hors déchèterie	124	133	146	141	151	129	141	137	133	129	124	-12%
Encombrants hors déchèteries	23	20	20	19	18	19	24	23	22	21	20	-15%
Verre	32	32	31	30	31	32	33	33	33	33	33	0%
Sous Total OMA	480	488	485	475	483	463	476	466	455	444	432	-9%
Déchèteries	146	172	178	199	265	306	325	315	305	295	285	-12%
Total DMA	626	660	663	674	749	769	801	781	760	739	717	-10%

en kg/habitant	Année 0				Obj	baisse en KG	baisse en KG/an
	2016	2017	2018	2019	2020		
Ordures ménagères Omr	229	223	217	211	206	23	6
Emballages et papiers Multimatériaux	50	50	50	50	50	-	0
Déchets verts hors déchèterie	141	137	133	129	124	17	4
Encombrants hors déchèteries	24	23	22	21	20	4	1
Verre	33	33	33	33	33	-0	0
Sous Total OMA (Ordures Ménagères et Assimilés)	476	466	455	444	432	43	11
Déchèteries	325	315	305	295	285	40	10
Total DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	801	781	760	739	717	84	21



L'évitement de 6 kg d'OMR, soit 406 tonnes par an correspond à une économie de traitement d'environ 35 000 € supplémentaires évités chaque année

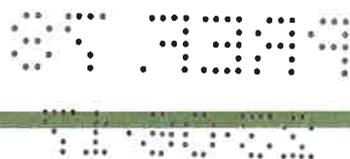
PROF 75
2016-17

DETAIL DES CALCULS DE POTENTIEL DE REDUCTION

Potentiel de réduction = Fraction que l'on peut envisager de retrancher du gisement grâce à l'action.

Le calcul des potentiels de réduction permet de vérifier la cohérence des objectifs visés en fonction des actions fixées.

Sous-objectif 1 : Réduire 23 kg/hab . les OMr et la collecte sélective - hors déchèterie (entre 2016 et 2020)		
Gisement d'évitement	Calcul du potentiel de réduction	Potentiels de réduction <i>Kg/hab. évités en 2020 (par référence à 2016)</i>
Le compostage	Avec 25% des foyers individuel s'engageant dans des pratiques de compostage entre 2016 et 2020 soit 10 000 hab. et qui réduisent 40 kg/hab. de déchets de cuisine. Les restaurations collectives (cantines scolaires) seront également concernées	11 kg/hab.
Le gaspillage alimentaire	Les enquêtes réalisées auprès de foyers témoins au niveau national mettent en avant une réduction d'environ 16 kg/hab./an du gaspillage alimentaire dans les foyers participants. Avec 25% des ménages qui font des efforts entre 2016 et 2020, le potentiel de réduction est estimé à 4 kg/hab. entre 2016 et 2020, plus les cantines scolaires.	5 kg/hab.
Réduction des TLC	TLC : les retours d'expériences indiquent qu'en zone rurales, les performances de collecte des TLC peuvent atteindre environ 6 kg/hab./an. Actuellement sur le SIEED : 4,5 kg/hab./an de TLC collectés, stables depuis quelques années. Objectif visé : détourner 1 kg/hab./an de TLC supplémentaires en 2020 (par rapport à 2016).	1 kg/hab.
Réduction des déchets occasionnels dans les OMA (livres, petits objets)	Peu de retours d'expériences sur le détournement des déchets occasionnels vers les actions de réemploi et de réparation. Objectif visé arbitraire : détourner 4 kg/hab. en 2020 (par rapport à 2016).	4 kg/hab.
Les imprimés publicitaires	Le gisement de publicité est d'environ 14 kg/hab./an. En estimant une augmentation de 10% des foyers équipés de STOP PUB et de la dématérialisation progressive des publicités, le potentiel de réduction de cette action est estimé à environ 2 kg/hab. entre 2016 et 2020.	2 kg/hab.
Autres déchets (emballages ...)	Une sensibilisation aux enjeux de la prévention des déchets sera déployée afin d'inciter les habitants à réduire l'ensemble de leur déchets jetés au profit de solutions alternatives (consommation en vrac, récup ...) Un potentiel de réduction existe donc sur les autres déchets, hormis les gisements cités ci-dessus.	Non quantifié
		23 kg/hab.



Sous-objectif 2 : Réduire les déchets de déchèteries de 40 kg/hab. entre 2016 et 2020

Gisement d'évitement	Calcul du potentiel de réduction	Potentiels de réduction Kg/hab. évités en 2020 (par référence à 2016)
Déchets apportés en déchèteries (habitants et professionnels)	<p>Jusqu'en 2017, les apports en déchèteries étaient peu contrôlés. Une part importante de professionnels (locaux ou extérieurs) apportaient leurs déchets sur les déchèteries du SIEED. L'instauration de barrières et de contrôle des accès par badges permet de limiter l'utilisation préférentielle des déchèteries du SIEED au profit d'autres points de collecte (déchèteries locales pour les artisans extérieurs, déchèteries professionnelles, points de reprises développés par les fournisseurs ...)</p> <p>D'autre part, plusieurs actions envisagées permettent de réduire les apports en déchèteries :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le développement du compostage ♦ La sensibilisation au mulching et paillage ♦ La promotion du réemploi <p>L'objectif visé concernant l'ensemble des flux apportés en déchèterie est défini à 40 kg/hab. entre 2016 et 2020.</p>	40 kg/hab.
		40 kg/hab.

Sous-objectif 3 : Réduire de 21 kg/hab. les apports aux collectes séparées (collecte déchets verts et collecte encombrants) entre 2016 et 2020

Gisement d'évitement	Calcul du potentiel de réduction	Potentiels de réduction Kg/hab. évités en 2020 (par référence à 2016)
Réduction des déchets verts	<p>Plusieurs actions envisagées permettent de réduire les déchets verts collectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement du compostage - La promotion du mulching et du paillage <p>Le potentiel de réduction est défini à 17 kg/hab. entre 2016 et 2020.</p>	17 kg/hab.
Développement du réemploi	<p>La promotion des acteurs du réemploi et de leurs modalités de collecte (prise de RDV ...) permet de réduire les déchets apportés au service Encombrants du SIEED. A rappeler que l'année 0 (2016) n'est pas représentative pour la collecte encombrants, suite aux ramassages exceptionnels en raison des inondations des maisons en mai 2016.</p> <p>Le potentiel de réduction est défini à 4 kg/hab. entre 2016 et 2020.</p>	4 kg/hab.
		21 kg/hab.

TOTAL des 3 sous-objectifs

**84 kg/hab. évités entre 2016 et 2020
(soit 10% des DMA)**



PREP. 75
23.05.17

4. PLAN D' ACTIONS

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« 3° Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
- b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

4° Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme. »

Le plan d'actions du PLPDMA du SIEED OY a été défini de manière :

- ♦ à cibler les gisements prioritaires définis (déchets verts, déchets de cuisine, gisements apportés en déchèteries)
- ♦ à être cohérent avec le contexte socio-économique du SIEED (territoire rural, nombre de familles élevé, niveau de vie aisé, peu d'entreprises)
- ♦ à être cohérent avec les Plans Nationaux de Prévention des Déchets 2014-2020

Le PLPDMA du SIEED comporte 5 actions :

PLAN D' ACTIONS du SIEED	
Action 1	Développer le compostage et la gestion de proximité des déchets verts
Action 2	Développer le réemploi, la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries du SIEED
Action 3	Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets
Action 4	Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets
Action 5	Promouvoir les administrations exemplaires en matière de prévention des déchets

Les 13 axes du Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020		Déclinaison dans le PLPDMA du SIEED
Axe 1	Mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets	Non décliné
Axe 2	Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée	Non décliné
Axe 3	Prévenir les déchets des entreprises	Non décliné
Axe 4	Prévenir les déchets du BTP (construction neuves ou rénovations)	Non décliné
Axe 5	Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation	Décliné dans l'action 2 : Développer le réemploi, la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries du SIEED
Axe 6	Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Cet axe est une priorité pour le SIEED. Il est décliné dans l'action 1 : développer le compostage et la gestion de proximité des déchets verts
Axe 7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Les outils intentionnels de lutte contre le gaspillage alimentaire seront relayés dans la campagne de communication du SIEED et dans les établissements scolaires
Axe 8	Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable	Les thématiques de cet axe (STOP PUB, produits fortement générateurs de déchets ...) seront reprises dans la campagne de communication du SIEED et dans les actions visant les établissements scolaires (concours STOP PUB ...)
Axe 9	Mobiliser des outils économiques incitatifs	Une optimisation des accès en déchèterie sera mise en place. Néanmoins la mise en œuvre d'une tarification incitative n'est pas envisagée
Axe 10	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	Une communication globale sera déployée sur les thématiques de la prévention
Axe 11	Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales	Non décliné
Axe 12	Promouvoir des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets	Promouvoir les administrations exemplaires en matière de prévention des déchets
Axe 13	Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins	Non décliné



Action 1 : Développer le compostage sur le SIEED et la gestion de proximité des déchets verts

Présentation du projet

Date prévisionnelle de début de projet (*la date de démarrage ne peut être antérieure à la date de la commission permanente régionale*) : Janvier 2018

Date prévisionnelle de fin de projet : Non défini

Objectifs :

- ♦ Proposer une distribution de composteurs individuels à prix réduit sur le SIEED
- ♦ Sensibiliser les habitants aux enjeux de la gestion de proximité des déchets verts et informer sur les techniques du compostage et de gestion de proximité des déchets verts (mulching, paillage ...)
- ♦ Former des « référents compostage »
- ♦ Développer le compostage dans les administrations/services publics (dans les cimetières, dans les écoles, dans les mairies ...)
- ♦ Etudier la faisabilité de développer un service de broyage des déchets verts
- ♦ Suivre les résultats de l'action (quantitatif et qualitatif)

Description :

2016 ⇨ **Enquête d'intérêt** : Afin d'étudier l'intérêt des habitants du territoire concernant le compostage, le SIEED a réalisé une enquête par le biais des communes sur le service déchets verts fin 2016 – comprenant un volet compostage.

Les résultats sont encourageant : environ 37 % des habitants ont déclaré être intéressés par le compostage.

2017 ⇨ **Expérimentation de la distribution de composteurs** : Une expérimentation de la distribution d'un lot de 600 composteurs individuels aura lieu fin de l'été – automne 2017. L'objectif est d'évaluer plus finement la demande des habitants et de tester les matériels (composteurs, outils de communication ...)

Projet 2018 ⇨ **Développement du compostage à grande échelle** : L'action consiste à proposer des composteurs à prix réduits à tous les habitants et jusqu'en 2020 minimum.

Information et communication :

- ♦ Former au minimum 1 agent du SIEED aux techniques du compostage et de gestion des déchets verts afin de répondre aux questions des habitants et de former à son tour
- ♦ Proposer de former des référents compostage dans chaque commune
- ♦ Monter un stand compostage, déployable lors des événements particuliers (marchés, fête des jardins, semaine nationale du compostage ...)
- ♦ Relayer les outils de communication existants (guide ADEME, vidéos compostage ...)
- ♦ Etablir des partenariats

2018 ⇨ **Etudier la faisabilité de développer un service de broyage** : enquêter sur la demande, sur les modalités de service (broyeur en déchèterie, broyage à domicile, mise à disposition de broyeurs à prix réduit ...)

Suivre et évaluer l'action :

- ♦ Suivre le nombre de composteurs distribués
- ♦ Réaliser annuellement une enquête (ex : mail aux bénéficiaires des composteurs à prix réduits pour leur demander leurs usages, les difficultés rencontrées ...)

Moyens mis en œuvre :

- ♦ Acquisition des composteurs (objectif visé : 15% des foyers, soit environ 4 000 composteurs) = 200 000 €
- ♦ Acquisition des accessoires (aérateur, fourche ...) = 100€
- ♦ 1 formation compostage : 1 000 €

Détail du budget :

Voir plan de financement présenté à la suite des fiches actions.

Intérêt régional

Atteindre les objectifs de réduction des déchets du PREDMA ou Plan Unique régional.

Public cible

- ♦ Habitants.
- ♦ Personnel des établissements de proximité (à la marge)

Localisation du projet

SIEED OY (siège à Garancières)

Calendrier

Sous-action	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4												
Expérimentation lot 600 composteurs																
Réflexion sur le développement d'outils relatifs au compostage (<i>guide composteur, composteur de démonstration ...</i>)																
S'il y a de la demande, lancement d'une distribution pérenne																
Formation d'un agent au compostage																
Diffusion d'une campagne d'information et animations de stands compostage																
Etudier l'opportunité de développer le broyage (<i>pour les déchets verts des services techniques ou des habitants</i>)																
Développer une communication sur la gestion alternative des déchets verts																

Dates spécifiques

- ♦ Semaine nationale du compostage : en mars-avril
- ♦ Fête des jardins : début juin
- ♦ Semaine Européenne du Développement Durable : début juin
- ♦ Fête de l'automne : octobre
- ♦ Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets : fin novembre

Lieux relais

Lieux relais pour informer les habitants sur la gestion de proximité des déchets verts :

- ♦ Partenariat avec les communes
- ♦ Partenariat avec les jardinerie

Outils mobilisables

- ♦ Fiches techniques sur le compostage diffusées par la Région Ile-de-France :
<http://espaceprojets.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/projets/pid/6045>
- ♦ Guide pratique sur le compostage et le paillage (ADEME 2017)
<http://www.ademe.fr/compostage-paillage>
- ♦ Réseau Compost Citoyens
<http://reseaucompost.org/>

Suivi de l'action

- ♦ Nombre de composteurs distribués/an :
A remplir lors du bilan annuel
- ♦ % de foyers pratiquant le compostage de façon régulière (diffusion d'un questionnaire, avec distinction des types de déchets compostés : déchets de jardin et/ou déchets de cuisine) :
A remplir lors du bilan annuel
- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel

Des indicateurs de suivi pourront être ajoutés dans le cas où une opération « broyage » serait mise en œuvre.

Action 2 : Développer le réemploi, la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries du SIEED

Présentation du projet

Date prévisionnelle de début de projet (la date de démarrage ne peut être antérieure à la date de la commission permanente régionale) : janvier 2018

Date prévisionnelle de fin de projet : non défini

Objectifs

- ♦ Détourner les objets réemployables (livres, petits objets, jouets, vêtements, mobilier ...) des OMR, des déchèteries et du service de collecte des encombrants en porte-à-porte et favoriser l'Economie Sociale et Solidaire.
- ♦ Améliorer le contrôle d'accès en déchèterie (principe du pollueur payeur) et ainsi détourner une part des apports des professionnels aux profits d'autres solutions (reprise fournisseur, utilisation des déchèteries professionnelles ...)

Description

Sensibiliser et informer les habitants sur les produits pouvant être cédés aux acteurs du réemploi (livres, objets de décoration, mobilier, électroménager) et les modalités (adresses des acteurs, possibilités de collecte sur rendez-vous ...).

Les outils des partenaires tels que l'annuaire numérique « récup-ID » et les kits de communication d'ECO-TLC seront relayés.

Etudier la faisabilité et l'opportunité de développer des zones réemploi sur les déchèteries du SIEED et étudier les autres moyens de collecte (passage d'un camion d'une recyclerie sur déchèterie 1X par mois ...). Pour cela, des partenariats avec les acteurs du réemploi environnants (APTIMA, La GERBE, projet ressourcerie à Rambouillet ...) pourront être noués.

Le développement du réemploi dans d'autres lieux spécifiques tels que les brocantes (générant beaucoup de déchets en fin de journée ...) ou dans des établissements de proximité (ex : troc jouets pendant les temps périscolaires ...) pourront également être étudiés.

Améliorer le contrôle d'accès aux déchèteries du SIEED : cette action est d'ores et déjà amorcée. Le système de carte d'abonnement en place jusqu'en 2017 s'est avéré peu fiable. Un système d'accès par badge et des barrières permettront de mieux contrôler les entrées et ainsi de renforcer la logique de pollueur/payeur (notamment pour les professionnels).

Suivre et évaluer l'action : estimer les quantités de déchets évitées en cas de mise en œuvre d'une zone réemploi

Moyens mis en œuvre

- ♦ Rencontres des acteurs du réemploi par 1 agent du SIEED
- ♦ Etude de faisabilité d'instauration de zones réemploi en interne
- ♦ Optimisation des accès en déchèterie : acquisition de barrières, badges, logiciels de gestion (environ 40 000 €HT)



PRE 70
23.05.17

Détail du budget :

Voir plan de financement présenté à la suite des fiches actions.

Intérêt régional

Atteindre les objectifs de réduction des déchets du PREDMA ou Plan Unique régional.

Public cible

- ♦ Sensibilisation au réemploi : habitants du SIEED ;
- ♦ Contrôle des accès en déchèteries : professionnels (locaux ou extérieurs)

Localisation du projet

SIEED OY (siège à Garancières)

Calendrier

Sous-action	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4												
Rencontre des acteurs du réemploi environnants																
Compiler les informations sur les acteurs du réemploi environnants et informer les usagers																
Etudier la faisabilité de développer le réemploi en déchèterie																

Dates spécifiques

- ♦ Fête de la Récup organisée à Paris en juin

Acteurs mobilisables

- ♦ Emmaüs et Envie à Trappes
- ♦ Ressourcerie La Gerbe à Ecquevilly
- ♦ Ressourcerie APTIMA à Buchelay
- ♦ Projet ressourcerie à Rambouillet
- ♦ ECO-MOBILIER

Outils/réseau

- ♦ Annuaire régional RECUP ID : www.recup-id.fr
- ♦ Annuaire national diffusé par Les Amis de la Terre : <http://www.produitspouurlavie.org>
- ♦ Le REFER (Le réseau des acteurs du Réemploi en Île-de-France) <http://www.reemploi-idf.org/>
- ♦ Outils de communication mis à disposition par ECO-TLC

Suivi de l'action

- ♦ Ratio collecté en déchèteries/an (kg/hab.an) :
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Nombre de visites en déchèteries/an :
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Tonnages détournés vers le réemploi/an (si mise en place de solution de détournement des biens apportés en déchèterie vers le réemploi) :
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel

Action 3 : Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets

Présentation du projet

Date prévisionnelle de début de projet (*la date de démarrage ne peut être antérieure à la date de la commission permanente régionale*) : mi 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : non défini

Objectifs

- ♦ Sensibiliser les habitants du SIEED aux enjeux de la prévention des déchets
- ♦ Informer les habitants sur les gestes à mettre en œuvre pour réduire leurs déchets

Description

Utiliser les médias du SIEED (SIEED COM, site internet, page Facebook, affichage en déchèterie, ...) pour diffuser des articles sur la prévention des déchets et relayer les outils institutionnels concernant la prévention des déchets : outils de communication de l'ADEME, de la Région Ile-de-France, des éco-organismes (ECO-TLC, ECO-DSS concernant la prévention qualitative ...) ou les outils d'autres acteurs : outils Zero Waste France, ...

Concevoir un stand SIEED sur la prévention et la valorisation des déchets, ce stand pourra être déployé lors des événements organisés sur le territoire : marchés, brocantes, ... Il permettra de sensibiliser les habitants avec un lien direct et de distribuer les outils de prévention des déchets (ex : STOP PUB, outils « ça suffit le gâchis » de l'ADEME, guide sur la pratique du compostage ...)

Créer un événement spécifique « Zéro Déchet » (ex : lors de la SERD en novembre ou lors de la semaine pour le développement durable en mai-juin) ; cet événement pourra éventuellement prendre la forme d'une opération nettoyage nature avec un stand prévention et tri des déchets à l'arrivée.

Mobiliser les EPCI et communes pour relayer les outils et informations sur la prévention des déchets (ex : via leurs journaux, leurs sites internet, les lieux d'affichage ...)

Suivre et évaluer l'action : par exemple suivre le nombre d'utilisation du stand « déchets » chaque année et suivre le nombre de participants à l'évènement spécifique « Zéro Déchet ».

Moyens mis en œuvre

- ♦ Utilisation des médias de fonctionnement du SIEED et des adhérents
- ♦ Utilisation des outils de communication mis à disposition des partenaires
- ♦ Création d'un stand « prévention et tri des déchets »
- ♦ Mobilisation d'une association pour organiser l'évènement spécifique « Déchets »

Détail du budget (précisez si les dépenses apparaissent en HT ou en TTC) :

Voir plan de financement présenté à la suite des fiches actions.

Intérêt régional

Atteindre les objectifs de réduction des déchets du PREDMA ou Plan Unique régional.

Public cible

Habitant – grand public

Localisation du projet :

SIEED OY (siège à Garancières)

Calendrier

	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4												
Relayer les outils de communication dans les médias du SIEED (<i>encartage STOP PUB, relayer outils sur gaspillage alimentaire, ...</i>)																
Créer une base de contacts "relais" des EPCI et communes pour relayer les outils de communication																
Concevoir un stand prévention et valorisation et l'installer lors des marchés, brocantes ...																
Mettre en œuvre une opération "nettoyons la nature" avec une sensibilisation à la prévention et au tri																

Dates spécifiques

- ♦ Semaine européenne du développement durable : début juin
- ♦ Semaine Européenne pour la réduction des déchets : novembre

Outils/réseau

- ♦ Kit de communication « ça suffit le gâchis » mis à disposition par l'ADEME
- ♦ « Kits partenaires » mis à disposition par la région Ile-de-France
- ♦ Kits pratiques sur des thématiques spécifiques mis à disposition par Zero Waste France
- ♦ Site internet OPTIGEDE de l'ADEME : site de capitalisation de retours d'expérience et fiches méthodes pour organiser des actions de prévention des déchets



PREF. 70
23.05.17

Pour exemple d'astuces à diffuser, la collectivité Nice Côte d'Azur a ouvert une page spécifique pour relayer les messages relatifs à la prévention des déchets : <http://www.preventiondesdechets.org/>

Suivi de l'action

- ♦ Nombre d'utilisation du stand prévention/an
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Nombre de participants/an aux opérations spécifiques "Déchets" (ex : opération nettoyage + sensibilisation à la prévention)
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ % des boites aux lettres dotées de STOP PUB (suivi par un échantillon de boites-aux-lettres témoins)
A remplir lors du bilan annuel

- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel

Action 4 : Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets

Présentation du projet

Date prévisionnelle de début de projet (*la date de démarrage ne peut être antérieure à la date de la commission permanente régionale*) : rentrée 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : non défini

Objectifs

Sensibiliser les enfants aux enjeux de la prévention des déchets, et par extension leurs parents et le personnel des établissements scolaires/périscolaires.

Description

Programmer des projets pédagogiques et concours dessins sur des thématiques relatives à la prévention des déchets.

Exemples :

- ♦ Organiser un projet pédagogique sur la fabrication et le cycle de vie du papier (kit éco-folio) + concours dessin STOP PUB dans les écoles, en vue d'imprimer les plaquettes STOP PUB du visuel gagnant
- ♦ Organiser un projet pédagogique autour du compostage : expliquer les techniques, la faune se développant autour du compostage, le principe de cycle des biodéchets (ex : utilisation du kit mis à disposition sur le site « jardinons à l'école » + concours dessin : le compostage, c'est quoi ?
- ♦ Organiser un projet pédagogique autour du gaspillage alimentaire (utilisation des outils mis à disposition par l'ADEME, organisation de campagnes de pesées ...) + concours dessin sur le gaspillage alimentaire
- ♦ Organiser un projet pédagogique sur le réemploi : utilisation du kit mis à disposition par ECO-TLC + concours art'récup avec utilisation d'emballages

Proposer des outils ludiques de sensibilisation à la prévention des déchets à utiliser lors des temps périscolaires (ex : jeu 7 familles zéro déchets, quizz, ...)

Instaurer un suivi et une évaluation de l'action, par exemple suivre le nombre d'enfants sensibilisés chaque année sur une des thématiques relatives à la prévention des déchets.

Moyens mis en œuvre

- ♦ Intervention d'un animateur en milieu scolaire.
- ♦ Utilisation des kits de communication des éco-organismes (ex : projet pédagogiques sur le cycle de vie du papier d'Eco-Folio couplé à une opération STOP PUB, utilisation du kit ECO-TLC à destination des enfants ...).
- ♦ Utilisation des outils mis à disposition par l'ADEME (ex : affiches sur le gaspillage alimentaire).
- ♦ Conception ou commande d'outils pédagogiques (budget de 500€ prévu).



PREP 20
2016-17

Détail du budget (précisez si les dépenses apparaissent en HT ou en TTC) :

Voir plan de financement présenté à la suite des fiches actions.

Intérêt régional

Atteindre les objectifs de réduction des déchets du PREDMA ou Plan Unique régional.

Public cible

Enfants, et par extension leurs parents et le personnel des établissements scolaires/périscolaires.

Localisation du projet

SIEED OY (siège à Garancières)

Calendrier

	2017				2018				2019				2020					
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Développer des projets pédagogiques (interventions pédagogiques ; concours dessins) dans les écoles			Concours STOP PUB suivi d'un encartage dans SIEED COM				Thème compostage				Thème gaspillage alimentaire ?				Thème textiles - réemploi ?			

Dates spécifiques

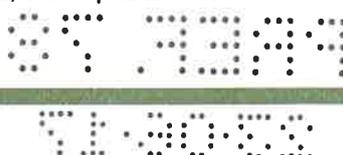
- ♦ Semaine européenne du développement durable : début juin
- ♦ Semaine du goût : octobre
- ♦ Semaine Européenne pour la réduction des déchets : novembre

Outils/réseau

- ♦ Kit de communication « ça suffit le gâchis » mis à disposition par l'ADEME
- ♦ Kits proposés par les éco-organismes (kit enfants ECO-FOLIO, ECO-TLC ...)
- ♦ Site internet OPTIGEDE de l'ADEME : site de capitalisation de retours d'expérience et fiches méthodes pour organiser des actions de prévention des déchets
- ♦ Kit compostage diffusé par « jardinons à l'école » : <https://www.jardinons-alecole.org/index.php?lq=fr&alias=atelier-pedagogique-jardinage-la-decouverte-du-compost.html&spec=activite&numpage=651&numfamille=107&numtag=2>
- ♦ Page prévention des déchets à destination des enfants mis en ligne par France Nature Environnement : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/junior/index2.html>

Suivi de l'action

- ♦ Nombre d'enfants sensibilisés/an
A remplir lors du bilan annuel
- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel



Action 5 : Promouvoir les administrations exemplaires en matière de prévention des déchets

Présentation du projet

Date prévisionnelle de début de projet (la date de démarrage ne peut être antérieure à la date de la commission permanente régionale) : rentrée 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : non défini

Objectifs

Sensibiliser les élus et le personnel des EPCI, des communes et des établissements de proximité (écoles, ...)

Description

Programmer tous les ans un bilan annuel du PLPDMA avec les élus syndicaux, permettant de présenter les actions du PLPDMA, leur avancement et incitant à la mobilisation.

Concevoir des kits pratiques à destination des établissements publics (ex : mairies, écoles, communautés de communes ...) compilant :

- ♦ les possibilités d'actions pour réduire et réemployer ses déchets (composter ses déchets, reprises des fournitures par les fournisseurs (reprise cartouche par CONIBI, ...), don des appareils, fournitures, livres, vêtements en fin d'usage aux associations ...),
- ♦ Les possibilités d'actions pour mieux valoriser (ex : rappel des gestes de tri, des modalités pour commander un bac jaune supplémentaire ...)
- ♦ Les actions à relayer (ex : mise à disposition de STOP PUB, devenir un point de collecte de textiles, relais les outils de communication (affiches sur le gaspillage alimentaire, affiche des ecogestes au bureau ...)

Créer un réseau d'agents relais au sein des établissements publics pour diffuser les outils de communication relatifs à la prévention des déchets.

Identifier les possibilités de clauses « prévention des déchets » dans les marchés mis en œuvre par le SIEED (ex : reprise des bacs usagés par le fournisseur pour réemploi des pièces détachées et recyclage ...).

Instaurer un suivi et évaluation de l'action en effectuant un suivi de la consommation de papier (voire autres flux) au sein des services du SIEED et en instaurant un suivi de l'implication des administrations publiques du territoire (ex : mail annuel envoyé aux contacts relais au sein des administrations publiques : « avez-vous relayé les outils de communication sur la prévention des déchets transmis par le SIEED ? Si oui, lesquels, Si non, pourquoi ?).

Moyens mis en œuvre

Conception des outils, sensibilisation des élus et agents publics par 2 agents du SIEED.

PREP. 70
2016-17

Détail du budget :

Voir plan de financement présenté à la suite des fiches actions.

Intérêt régional

Atteindre les objectifs de réduction des déchets du PREDMA ou Plan Unique régional.

Public cible

Elus et agents des établissements publics.

Localisation du projet

SIEED OY (siège à Garancières)

Calendrier

	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4												
Créer une base de contacts "relais" des EPCI et communes pour relayer les outils de communication																
Concevoir des guides pratiques sur la prévention et le tri à destination des établissements publics (ex : écoles, mairies ...)																
Identifier les clauses « prévention des déchets » dans les marchés du SIEED																

Outils/réseau

- ♦ Kit pratique mis à disposition par La Riposte Verte sur les éco-gestes au bureau : <http://www.riposteverte.com/outils-de-com-interne>
- ♦ Site ressource d'actions éco-exemplaires à mettre en œuvre dans les administrations ⇨ 40 actions pour réduire et valoriser ses déchets dans les administrations : <http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/exemples-d-actions/n:165>
- ♦ Exemple de guide éco-exemplarité mis en œuvre par le SYTED : http://www.syded87.org/IMG/pdf/Guide_eco_exemplarite_pour_web_2014-2.pdf
Exemple de kit « Eco-Campus » (= base pour concevoir kit à destination des écoles) : http://refedd.org/wp-content/uploads/2016/03/Campus_zero_dechet.pdf
- ♦ Exemple de charte « zero déchet » à proposer aux écoles : <http://web.ac-reims.fr/dsden08/docs/defisJeuneChercheur2017/D1-Arreux-Houldizy/D1-Arreux-Houldizy-Trio.docx>
- ♦ Kit pratique « comment organiser une kermesse zero déchets » mis à disposition par Zero Waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/fr/articles/375-comment-organiser-une-kermesse-zero-dechet>

Suivi de l'action

- ♦ Nombre d'établissements publics relayant régulièrement les outils de communication du SIEED
A remplir lors de l'établissement du bilan annuel
- ♦ Description des actions réalisées, suivi qualitatif et modifications à apporter :
A remplir lors du bilan annuel:

5. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Les moyens à mettre en œuvre ont été définis sur la période 2017-2020. Les actions seront néanmoins poursuivies les années suivantes, jusqu'à l'évaluation du PLPDMA au bout de 6 ans (soit mi 2023), conformément au Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015.

Plan de financement

Les dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des actions du PLPDMA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses (€)		
	Nature des dépenses	Montant estimé sur 4 ans	HT
Elaboration du PLPDMA	AMO pour élaboration du PLPDMA	13 800	HT
Action 1 : Compostage - déchets verts	4 000 composteurs 600L avec déduction de 50% de participation pour l'habitant	100 000	HT
	Accessoires pour les composteurs en établissement (aérateur, fourche ...)	100	HT
	Formation compostage - techniques de gestion déchets verts	1 000	HT
Action 2 : Réemploi	Etude réemploi en interne	0	HT
Action 3 : Communication grand public	Stand de communication et outils de communication	1 000	HT
	3 Prestations " opération nettoignons la nature avec volet prévention"	3 000	HT
	Impression 4 000 STOP PUB personnalisé	500	HT
Action 4 : Communication jeune public	Outils, impressions et jeux ludiques	1 000	HT
Action 5 : Ecoexemplarité	Impressions affiches, outils de communication	200	HT
Total sur 4 ans		120 600	HT
Total par an		30 150	HT
en €/hab./an		0,45	HT

➔ **Aide régionale à mobiliser :** Taux d'aides de 35% maximum aux investissements sur tout ou partie du PLPDMA

PREP 70
25.06.17



Moyens humains prévisionnels

Les moyens humains prévisionnels pour la mise en œuvre du PLPDMA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Moyens humains			
	Fonction	ETP estimés entre 2017 et 2020 pour la mise en œuvre des actions	Période d'intervention
Comité de pilotage	Responsable administrative et financière	0,2	Tous les ans
	Agent technique	0,2	Tous les ans
	1 apprenti dans les services du SIEED	0,5	Période de 6 mois en 2017- 2018
	Président au SIEED	0,1	Tous les ans
Autres	Elus communautaires et municipaux	ND	ND
	Agents communautaires et municipaux relais	ND	ND

6. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

Les indicateurs permettent d'évaluer les actions et de partager leurs résultats (aux élus, aux partenaires, aux habitants ...)

Les indicateurs définis pour le PLPDMA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs de programme	
Suivi des quantités de déchets collectés	- Ratio en kg/hab./an d'OMR
	- Ratio en kg/hab./an d'emballages et papiers
	- Ratio en kg/hab./an de verre
	- Ratio en kg/hab./an de collecte déchets verts
	- Ratio en kg/hab./an d'encombrants hors déchèteries
	- Ratio en kg/hab./an collectés en déchèteries
	- Ratio en kg/hab./an de DMA collectés
Suivi des moyens mis en œuvre	- Dépenses engagées en €/an
	- Moyens humains en ETP/an
Indicateurs spécifiques aux actions	
Action 1 : Développer le compostage et la gestion de proximité des déchets verts	- Nombre de composteurs distribués/an
	- % de foyers pratiquant le compostage de façon régulière (diffusion d'un questionnaire, avec distinction des types de déchets compostés : déchets de jardin et/ou déchets de cuisine)
Action 2 : Développer le réemploi, la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries du SIEED	- Nombre de visites en déchèteries/an
	- Tonnages détournés vers le réemploi/an (si mise en œuvre d'une zone réemploi)
Action 3 : Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets	- Nombre d'utilisation du stand prévention/an
	- Nombre de participants/an aux opérations spécifiques "Déchets" (ex : opération nettoyage + sensibilisation à la prévention)
Action 4 : Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets	- Nombre d'enfants sensibilisés/an
Action 5 : Promouvoir les administrations exemplaires en matière de prévention des déchets	- Quantités de papier achetées/an
	- Nombre d'établissements publics relayant régulièrement les outils de communication du SIEED

7. MODALITES DE MISE A DISPOSITION ET DE SUIVI DU PLPDMA

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« Art. R. 541-41-26.-Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté est mis à la disposition du public au siège de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et par voie électronique lorsque cette ou ces collectivités ou ce groupement disposent d'un site.
« L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales informe le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales ou la dernière des délibérations lorsque le programme est commun à plusieurs collectivités territoriales et leur transmet le programme adopté par voie électronique.

« Art. R. 541-41-27.-Le bilan annuel du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés prévu à l'article L. 541-15-1 est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi.
« Il évalue l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites, notamment au moyen des indicateurs prévus au 4° de l'article R. 541-41-23 lorsqu'ils peuvent être renseignés annuellement.

« L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales fait rapport de ce bilan et de l'avis de la commission à l'organe délibérant.
« La mise à disposition du public du bilan annuel prévue à l'article L. 541-15-1 s'effectue selon les modalités prévues par le premier alinéa de l'article R. 541-41-26.

« Art. R. 541-41-28.-Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés peut être modifié selon les modalités prévues pour son élaboration.
« Il fait l'objet d'une évaluation tous les six ans par la commission prévue par l'article R. 541-41-22. Le président de la commission transmet cette évaluation à l'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales qui en fait rapport à l'organe délibérant, lequel se prononce sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du programme.

L'équipe projet du SIEED OY se réunira régulièrement pour piloter les actions du PLPDMA.

MISE A DISPOSITION DU PLPDMA

- ♦ Le PLPDMA adopté sera mis à disposition du public au siège du SIEED et sur le site internet
- ♦ L'exécutif du SIEED informera le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent le vote du PLPDMA et leur transmettra le programme adopté par voie électronique

SUIVI ANNUEL DU PLPDMA

- ♦ Le bilan annuel du PLPDMA sera présenté la CCES ; le SIEED fera rapport des avis émis par les membres de la CCES
- ♦ Le bilan annuel sera mis à disposition du public au siège du SIEED et sur le site internet

EVALUATION AVEC REVISION PARTIELLE OU TOTALE DU PLPDMA

- ♦ Le PLPDMA fera l'objet d'une évaluation tous les six ans auprès de la CCES, qui se prononcera sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du PLPDMA
- ♦ Le PLPDMA est révisé selon les modalités prévues pour son élaboration.

8. CALENDRIER GLOBAL

	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4												
Action 1 : Développer le compostage et la gestion de proximité des déchets verts																
Expérimentation lot 600 composteurs																
S'il y a de la demande, lancement d'une distribution pérenne																
Développer une communication sur la gestion alternative des déchets verts																
Etudier l'opportunité de développer le broyage (pour les déchets verts des services techniques ou des habitants)																
Action 2 : Développer le réemploi et la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries																
Rencontre des acteurs du réemploi environnants																
Compiler les informations sur les acteurs du réemploi environnant et informer les usagers																
Etudier la faisabilité de développer le réemploi en déchèterie																
Action 3 : Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets - Grand Public																
Relayer les outils de communication dans les médias du SIEED (encartage STOP PUB, relayer outils sur gaspillage alimentaire, ...)																
Créer une base de contacts "relais" des EPCI et communes pour relayer les outils de communication																
Concevoir un stand prévention et valorisation et l'installer lors des marchés, brocantes ...																
Mettre en œuvre une opération "nettoyons la nature" avec une sensibilisation à la prévention et au tri																
Action 4 : Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets - Jeune Public																
Développer des projets pédagogiques (interventions pédagogiques ; concours dessins) dans les écoles																
Action 5 : Promouvoir les administrations exemplaires en matières de prévention des déchets																
Créer une base de contacts "relais" des EPCI et communes pour relayer les outils de communication																
Concevoir des guides pratiques sur la prévention et le tri à destination des établissements publics																
Développer le compostage dans les établissements publics																
Gouvernance du PLPDMA																
Vote du PLPDMA																
Suivi des indicateurs du PLPDMA																
Bilan annuel PLPDMA																

07 7017
71-8082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de l'EVACUATION et d'ELIMINATION des DECHETS (SIEED)**

Date de convocation
08/06/2017

L'an deux mil dix sept
Le lundi dix neuf juin, à dix huit heures trente minutes
Le comité syndical légalement convoqué,
s'est réuni à la salle des fêtes de Garancières
en séance publique

Date d'affichage
08/06/2017

sous la présidence de M Jean-Paul Baudot, délégué de la CC du Pays
Houdanais, maire de Grandchamp

En exercice : 69 / Présents : 35 – Absents : 34 – Votants : 37

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Boinvilliers* : Giselle Aubel / *Bourdonné* : Patrick Porchez / *Boutigny Prouais* : Evelyne Heulin / *Condé sur Vesgre* : Charles Bellanger / *Dammartin en Serve* : Philippe Andrin / *Grandchamp* : Jean-Paul Baudot / *Houdan* : Claude Richard / *Le Tartre Gaudran* : Frédéric Besançon / *Longnes* : Hervé Gautier / *Mondreville* : Jacques Bazire / *Orgerus* : Dominique Artel / *Orvilliers* : Gérard Courtelle / *Osmoy* : Michel Leclerc / *Prunay le Temple* : Dominique Hamel / *Rosay* : Nordlinde Denis / *Saint Lubin de la Haye* : Alexis Gerber / *Saint Martin des Champs* : Jean Claude Lauvray Jonnot / *Tacoignières* : Jean-Jacques Mansat / *Tilly* : Claude Sayagh / *Villette* : Roland Trouseau

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Bazoches-sur-Guyonne* : Pierre Beheray / *Béhoust* : Guy Pélissier / *Boissy sans Avoir* : Sylvie Jean / *Flexanville* : François Ligney / *La Queue lez Yvelines* : Jean-Michel Allirand / *Le Tremblay sur Mauldre* : Joseph Le Foll / *Mareil le Guyon* : Dominique Jouin / *Méré* : Alain Colombi / *Millemont* : Annie Joseph / *Montfort l'Amaury* : Daniel Deneuille / *Neauphle-le-Vieux* : Myriam Guglielmi / *Vicq* : Heraldo Villegas / *Villiers le Mahieu* : Patrice Couëdon

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Andelu* : Gilles Minella

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Saint-Forget* : Jean-Luc Jannin

Etaient absents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville* : Pascal Saulet / *Bazainville* : Damien Guignard / *Boissons* : Audrey Méchali / *Civry la Forêt* : Jean-Luc Rivals / *Courgent* : Sylvie Heloin / *Dannemarie* : Jocelyne Fromentin / *Flins Neuve Eglise* : Claude Ferrachat / *Goussainville* : Guillaume Graffin / *Gressey* : Guillaume Fautrat / *Havelu* : Michel Negarville / *La Hauteville* : Philippe Lelaidier / *Maulette* : Eric Tondu / *Montchauvet* : Yves Lecoy / *Mulcent* : Wiliam Kermeling / *Richebourg* : Dominique Spillemaecker / *Septeuil* : Yannick Tenesi

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Auteuil-le-Roi* : Marie-Christine Chavillon / *Autouillet* : Nathalie Garnier / *Galluis* : Eric Gaudin / *Gambais* : Régis Bizeau (pouvoir JP Baudot) / *Garancières* : Michel Secondat / *Goupillières* : Régine François / *Grosrouvre* : Jean-Pierre Pibouleau / *Marcq* : Alain Vauchelles / *St Rémy l'honoré* : Toine Bourrat (pouvoir à G Pélissier) / *Thoiry* : Irène Bouvier

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Bazemont* : Jean Bernard Hetzel / *Cresprières* : Thomas Revise / *Davron* : Maurice Perrault / *Herbeville* : Laurent Thiriau / *Maule* : Hervé Camard / *Montainville* : Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Milon la Chapelle* : Isabelle Thierry / *St Lambert* : Pierre Humeau

Secrétaire : Jean-Michel ALLIRAND, délégué de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de La Queue lez Yvelines

Objet : PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L541-15-1,

Vu le décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération 2016-028 du 20 juin 2016, attribuant le marché au bureau d'études AUSTRAL, pour aider le SIEED dans l'élaboration de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Vu le rapport du diagnostic envoyé à tous les délégués lors de la réunion du comité syndical en date du 12 décembre 2016

Vu la délibération 2017-012 du 27 février 2017 approuvant le rapport des orientations budgétaires du SIEED,

Vu la délibération 2017-017 du 28 mars 2017 approuvant le rapport d'activité du SIEED de 2016

Vu la délibération 2017 du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017

Vu la présentation du rapport d'activité, du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 lors de la séance du comité du 28 mars 2017,

Vu les échanges avec le Conseil Régional Ile de France, afin que le PLPDMA du SIEED soit conforme aux orientations et Programme de la Région Ile de France,

Vu les questionnaires envoyés aux communes au cours de l'année 2016,

Vu la présentation des actions envisagées,

Vu la proposition du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés définitif du SIEED, envoyé à tous les délégués,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : CC Cœur d'Yvelines : Bazoches sur Guyonne / CC Pays Houdanais : Orgerus et Osmoy)

- **Approuve** le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) du SIEED
- **Dit** que le PLPDMA du SIEED sera transmis au Préfet de Région et à l'ADEME
- **Dit** que le PLPDMA du SIEED sera mis à la disposition du public

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Paul BAUDOT

Syndicat Intercommunal

d'Evacuation et d'Elimination

des Déchets de l'Ouest Yvelines

Acte déclaré exécutoire et transmis à la Préfecture de Versailles le 22 juin 2017

Réception en Préfecture de Versailles le 23 06 2017

Publication faite le 23 06 2017

